

HOCHSTETT

BULLETIN COMMUNAL



Décembre 2015

SOMMAIRE

- 2 Sommaire
- 3 Le Mot du Maire
- 4 Le Conseil Municipal
- 5 Le Conseil Municipal ;Travaux et investissements en 2015
- 6 Salle des Fêtes : Photos
- 7 Logements : Photos
- 8 Travaux CCRH en 2015
- 9 Travaux CCRH en 2015
- 10 Le Site Internet : www.hochstett.fr
- 11 Budget et Compte Administratif
- 12 Bilan chiffré 2015
- 13 Bilan chiffré 2015
- 14 Petite Enfance : RAM
- 15 Elections Départementales et Régionales 2015
Nos Conseillers Départementaux
- 16 Le Paillis
- 17 Le Brûlage des déchets verts et autres
- 18 Le Fleurissement et le Compostage
- 19 Les Vœux du Député
- 20 La Fête des Aînés
- 21 La Fête des Voisins
- 22 Etat Civil
- 23 Etat Civil et Recensement de la Population 2016



Horaires d'ouvertures de votre Mairie

Lundi : 14 h– 18 h
Jeudi et vendredi : 8 h – 12 h
Tél.: 03 88 51 62 39

Email : mairie.de.hochstett@orange.fr

Site Internet : www.hochstett.fr

Toutes vos démarches administratives sur le web : www.service-public.fr

Directeur de publication : Clément JUNG
Comité de rédaction : Claudia HOLLENDER– Daniel REISS – Caroline ROESCH – Cyril WENDLING – Simone SPITZER
Photos : Mairie – Associations
Impression : Imprimerie SOSTRALIB à HOENHEIM

Pour préserver l'environnement le bulletin communal a été imprimé sur du papier sans chlore.



Madame, Monsieur, Chers Concitoyens,



L'année 2015 s'est hélas terminée comme elle a commencé, dans l'horreur et le sang versé par de nombreux innocents à Paris et en Ile de France. Le 16 novembre 2015, l'état d'urgence a été décrété sur l'ensemble du territoire métropolitain et la Corse par le Président de la République, suite à un Conseil des ministres extraordinaire. Sans vouloir détailler son contenu et sa réelle signification, décréter l'état d'urgence est un acte grave que la cinquième République n'a connu qu'à trois reprises auparavant, en 1958, en 1961 et en 2005.

Les élections régionales des 6 et 13 décembre, au lieu de calmer les esprits, ont en fait révélé le vrai visage d'une France qui souffre et qui doute. En votant massivement pour les Extrêmes, les Français ont clairement exprimé un besoin profond de changements. Osons espérer que le résultat de ces élections, surtout celui du 1^{er} tour, serve de leçon à nos dirigeants pour infléchir leurs politiques : les arrangements entre les deux tours ont certes permis d'éviter le pire mais ils ne sauraient se répéter à chaque consultation ; les électeurs et les électrices de notre cher pays ne les accepteront pas indéfiniment.

Pour notre Commune, l'année 2015 aura été celle des gros travaux et plus particulièrement celle de la construction d'une salle des fêtes en lieu et place de l'ancienne cour d'école et de son préau. Ces travaux ainsi que la création de deux logements en remplacement de l'ancien appartement de l'instituteur, nous ont occupés au quotidien de janvier à décembre ; à l'heure où j'écris ces quelques lignes, nous pensons que le mois de janvier 2016 verra la fin de cet important et ambitieux projet dont notre commune peut être fière. Le présent bulletin vous propose un article illustré de quelques photos vous permettant une première approche de l'intérieur des locaux avant la visite des lieux lors d'une journée « portes ouvertes ».

2015 a également vu la création du site Internet de Hochstett : « www.hochstett.fr », un excellent et moderne outil d'information. N'hésitez pas à le consulter. Merci à Claudia et à Alexandre pour sa mise en place et son lancement depuis le mois de septembre.

Durant les mois d'été, deux autres chantiers ont démarré successivement et furent achevés avant la rentrée des classes : il s'agit de la réfection de l'impasse de la mairie et du réaménagement du carrefour RD419/rue du village. Tous deux ont été réalisés, supervisés et financés par notre Communauté des Communes que je tiens à remercier vivement tant pour sa rapidité d'intervention que pour la disponibilité au quotidien de Mathieu BURGGRAF, responsable des deux projets.

En raison du chantier et d'un manque de place, il ne nous a pas été possible comme nous l'avions fait en 2014, de rencontrer les nouveaux arrivants dans notre commune. A toutes celles et ceux qui se sont installés dans notre commune en 2015, je souhaite une très cordiale bienvenue. Qu'ils n'hésitent pas à venir en mairie pour recueillir tout renseignement pouvant leur être utile et en profiter pour se faire inscrire sur la liste électorale.

Une fois n'est pas coutume, le présent bulletin n'a pas, pour des raisons indépendantes de notre volonté, pu être distribué avant les fêtes de fin d'année. Nous vous en souhaitons toutefois une bonne lecture en ce début d'année et tacherons de vous le présenter dans les délais habituels fin 2016. Merci à celles et à ceux qui ont œuvré activement à son élaboration.

En espérant que vous avez passé de très belles Fêtes de Noël, permettez-moi en ce début d'année, de vous présenter à toutes et à tous, et plus particulièrement à nos personnes malades, mes Vœux les plus sincères et les plus chaleureux pour 2016.

Que cette Nouvelle Année vous apporte Réussite, Joie, Bonheur et une Excellente Santé.

BONNE et HEUREUSE ANNEE 2016
Alles Geude zum Neje Johr



LE CONSEIL MUNICIPAL

Au cours de l'année 2015, le Conseil Municipal s'est réuni sept fois.

19 février

- Modification des statuts de la CCRH : transfert des compétences « aménagement numérique » et « plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics ».
- Cession d'un chemin d'exploitation de l'Association Foncière à la Commune : parcelle section 12, n° 217 d'une superficie de 3,17 ares au lieudit Lohberg.
- Remise au service contentieux Groupama de l'affaire OBER BIEBER suite au refus de paiement par ce dernier de la PAC (Participation à l'Assainissement Collectif) d'un montant de 1.100€ relatif à la construction d'un nouvel immeuble.
- Appartements-Salle des Fêtes : acceptation d'une modification du plan initial.
- Présentation des orientations budgétaires.



19 mars

- Approbation des Comptes Administratifs Principal, Assainissement et Lotissement Le Coteau.
- Approbation des comptes de gestion du Trésorier.
- Vote des budgets primitifs Principal et Assainissement.
- Vote des taux d'imposition des 3 taxes communales avec une augmentation de 5% par rapport à 2014.
- Attribution des marchés électricité à la SARL K3E suite liquidation judiciaire de l'entreprise ATI.
- Versement d'une subvention de 1 900€ de l'association des «Amis de la Chapelle» à la Commune suite travaux de peinture de la chapelle.

18 mai

- Adhésion à la future Agence Technique d'Ingénierie Publique reprenant les compétences générales exercées jusqu'alors par le Conseil Départemental : date d'effet le 1er janvier 2016.
- Chasse Communale : agrément des membres de l'association « Chasse 1997 ».
- SDEA : présentation du rapport annuel de l'eau potable pour la Commission Locale de Hochfelden.

29 juin

- Approbation de la répartition du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales ; la totalité de la contribution, soit 624 823€ est prise en charge par la CCRH.
- Vote d'une motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter les pouvoirs publics sur les conséquences d'une baisse massive des dotations de l'Etat.
- Extension de la conduite d'eau potable, rue du Lohberg pour un coût de 7 500€ HT.
- Différend Bernard JUNG/Commune : la Commune saisit Me SEGUIN, avocat au barreau de Strasbourg, pour obtenir l'autorisation de la pose d'un échafaudage sur la propriété de Monsieur Bernard JUNG.
- Autorisation donnée au Maire pour ester en justice contre tout différend opposant la Commune à un tiers
- Démolition de la laiterie : après en avoir discuté à plusieurs reprises en séance, le Conseil Municipal a finalement pris la décision de la démolir par 7 voix pour, 3 voix contre et une abstention.
- Pose d'un nouvel abri bus pour la somme prévisionnelle de 9 000€ TTC (cout réel : 8 150€ TTC). Une demande de subvention (1 000€ si accord) a été faite auprès du Conseil Départemental.

27 août

- Réalisation d'un crédit relais de 270 000€ auprès du Crédit Mutuel dans l'attente du remboursement de la TVA et du versement des différentes subventions.



22 octobre

- 4 décisions complémentaires pour la salle des fêtes : pose de 5 fenêtres au sous-sol pour 1 387€ HT; acquisition d'un adoucisseur d'eau pour 4 008€ HT ; installation d'une cuisine équipée pour 24 871€ HT et aménagement extérieur pour 39 886€ HT.
- Versement d'une subvention de 25 000€ du Budget Assainissement au budget Principal.
- SDEA : présentation du rapport annuel d'Assainissement pour la Commission Locale de Mommenheim.
- Recensement de la population en 2016 : création d'un poste d'agent recenseur.
- Lotissement Le Coteau : le Conseil Municipal n'a pas souhaité donner une suite favorable à la demande d'achat de terrains par trois propriétaires de la rue des Merles par 10 voix et une abstention.



03 décembre

- Acceptation des avenants aux marchés pour les deux appartements et la salle des fêtes.
- Salle des Fêtes : installation d'une « Vidéo et sonorisation V2 » pour 10.450€ HT.
- Assainissement : fixation de la redevance pour 2016 avec une augmentation de 5%.
- Schéma Départemental de Coopération Intercommunale 2015 du Bas-Rhin : avis sur le projet.
- Présentation de l'activité de la CCRH pour 2014 et les trois premiers trimestres de 2015.
- Suppression du Budget CCAS (Commission Communale d'Action Sociale).

TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS EN 2015

Logements et Salle des Fêtes

Le chantier qui a démarré au mois de septembre 2014 sera définitivement terminé courant janvier 2016 alors que dans le précédent bulletin, nous pensions que tout serait bouclé fin 2015 voire même avant.

Plusieurs raisons que nous ne développerons pas dans cette rubrique ont retardé le chantier de la Salle en début et en cours d'année (attente de confirmation de subventions, modification du plan initial, absence de coordination entre les intervenants à certains moments, etc..). Quoiqu'il en soit, un, deux, voire trois mois de retard sur un projet de ce type n'est pas problématique et c'est le résultat final qui compte.

Nous n'allons pas faire ici une description détaillée de tout ce qui a été réalisé : quelques photos publiées ci-après permettront d'avoir un aperçu de l'intérieur de la Salle et des Appartements avant finition définitive des travaux.

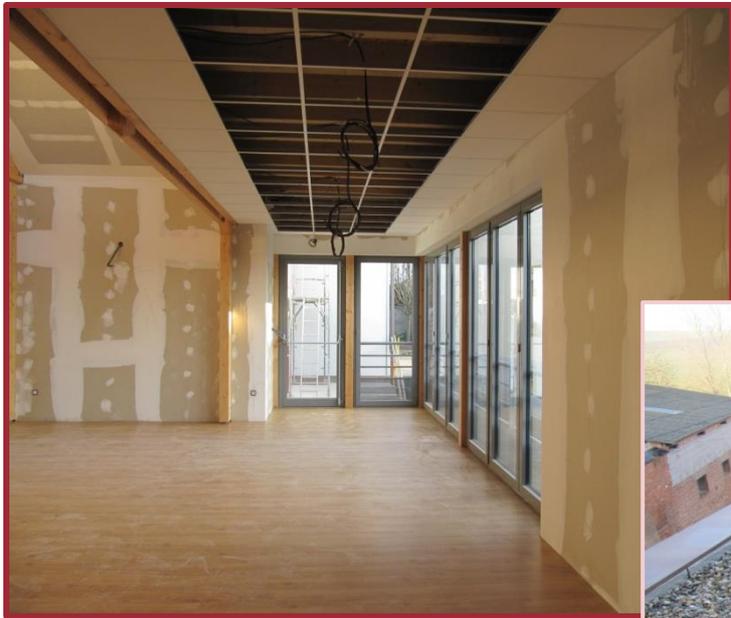
La traditionnelle Fête des Aînés y sera organisée mais aura quelques semaines de retard par rapport aux dates habituelles des années précédentes.

Au moment de l'inauguration officielle, à laquelle il nous sera impossible d'inviter tout le monde, nous organiserons dès le lendemain, sans doute un dimanche, une « journée portes ouvertes », au cours de laquelle, toute personne de Hochstett intéressée pourra visiter les nouveaux locaux et se rendre compte des réalisations effectuées.

A l'heure qu'il est, nous ne pouvons pas nous prononcer définitivement sur la date de ces festivités : un weekend de mars nous semble cependant le moment adéquat. Dès que la date sera fixée, vous en serez personnellement informés par courrier.

Les deux appartements seront mis en location au plus tard pour le mois de février 2016. Toute personne intéressée est priée de s'adresser en mairie.





La salle des Fêtes

Salle : le toit en partie végétalisé



Salle :
Rangement et espace de convivialité



Cuisine





Logement : escalier intérieur



Logement : séjour avec coin cuisine



Logement : chambre à l'étage



Logement : salle de bain à l'étage



TRAVAUX REALISES PAR LA CCRH EN 2015

Impasse de la Mairie

La construction de la Salle des Fêtes et plus particulièrement l'accès au sous-sol, comprenant les garages et le local technique, ont nécessité le réaménagement total de l'impasse de la mairie. En effet, pour des raisons de niveau, et afin d'accéder à l'entrée du sous-sol située pourtant dans la partie inférieure du nouveau bâtiment, il a fallu rabaïsser l'ancienne voirie de plus de 50 centimètres, notamment au niveau de la porte d'entrée principale.

Ce réaménagement a eu pour conséquence directe la mise hors gel de la conduite d'eau potable qui, à certains endroits, se serait retrouvée à moins de 50 centimètres sous la surface du sol.

Ces travaux de dernière minute n'étant pas budgétisés pour 2015, ni au niveau de la CCRH ni à celui du SDEA, nous remercions vivement les uns et les autres d'avoir trouvé le temps et les crédits nécessaires pour les réaliser au cours de l'été 2015. Le réaménagement de la voirie a nécessité trois semaines ; trois jours ont été nécessaires pour la remise à profondeur règlementaire de la conduite d'eau potable.

Nous remercions également la famille MULLER pour la compréhension de la gêne que ces divers travaux ainsi que l'encombrement de leur potager durant quelques mois ont pu leur occasionner.

Coût des travaux : 22.336€ HT, hors éclairage public et aménagement paysager.



Réaménagement du carrefour RD419/rue du village/rue des prés

Confiés par la CCRH à la Société Jean LEFEBVRE, l'exécution de ces travaux s'est étalée du 20 juillet au 20 août inclus, soit une durée d'environ cinq semaines durant la période la plus chaude de l'été 2015.

Le réaménagement de ce carrefour nous a permis d'élargir la rue du village qui à cet endroit était trop étroite mais également de gagner en visibilité de part et d'autre en débouchant sur la RD 419, route à grande circulation.

En dehors de ces deux points, ces travaux ont apportées les améliorations non négligeables suivantes :

- L'éclairage public du carrefour a été renforcé par la pose de six réverbères supplémentaires et le remplacement de cinq autres, soit au total onze lampadaires de différentes tailles, mais d'une capacité lumineuse nettement supérieure à celle des anciens.



TRAVAUX REALISES PAR LA CCRH EN 2015

- L'acquisition d'un nouvel abri bus plus spacieux et plus esthétique que l'ancien en béton qui réduisait la visibilité en direction de Pfaffenhoffen.
- L'acquisition d'un conteneur à verres enterré en remplacement de celui déposé précédemment dans la rue des vergers. Outre son côté esthétique, ses avantages se déclinent en une nuisance sonore réduite lors du dépôt des divers types de verre et une meilleure accessibilité. Un emplacement spécifique a été créé pour garer sa voiture afin de ne pas gêner la circulation lors des dépôts de verre. Pour l'instant nous n'avons pas matérialisé l'interdiction du stationnement permanent à cet endroit, pensant non seulement faire l'économie d'un panneau supplémentaire, mais surtout que le bon sens dicterait une telle évidence. Si à l'usage il s'avérait qu'il faille en arriver aux dispositions réglementaires, ce sera chose faite avec le risque pour les contrevenants d'être verbalisés pour cette infraction.
- La sécurisation de la circulation par la mise en place d'un panneau « céder le passage » au croisement de la rue des prés et de la rue du village et d'un panneau « STOP » avant d'accéder à la RD 419. En raison de la bonne visibilité à cet endroit précis, il s'avère à l'usage que l'arrêt n'est pas systématiquement marqué, ce qui constitue une entorse au code de la route.



Le résultat n'est pourtant pas parfait puisque les problèmes liés à la vitesse excessive n'ont pas été résolus avec cet aménagement. Un récent comptage des voitures et de la vitesse a été réalisé. Il montre que leur nombre est en constante augmentation pour passer d'un peu plus de 7 000 véhicules/jour en janvier 2014 à 8 000 véhicules/jour durant la période du 9 au 15 octobre 2015. Les vitesses relevées sont quasiment identiques à celles de 2014 sachant qu'environ 20% des véhicules dépassent la vitesse réglementaire en agglomération, soit 50 km/heure.

A noter que la période de comptage, du 9 au 15 octobre, n'est pas la plus importante de l'année puisqu'elle se situe en dehors de la période des moissons, amplifiée par le transport des céréales dans les deux sens de circulation.

Il est rappelé que dans la rue du Village, la vitesse est limitée à 30 km/h sur toute la longueur.

Coût des travaux cofinancés par la CCRH, le Département et la Commune : 103 365€ HT, hors éclairage public, aménagement paysager et abribus ; ce dernier a été financé directement par la commune.



LE SITE INTERNET : WWW.HOCHSTETT.FR

L'année 2015 aura été l'année de la création et du lancement du site internet de Hochstett : www.hochstett.fr.

En ligne depuis le mois de septembre, le projet a commencé à voir le jour au mois de mai grâce à l'investissement de deux Hochstettois de la rue des Cerisiers : Alexandre HAUSHALTER, qui a mis à disposition de la commune ses compétences d'ingénieur en informatique, et Claudia HOLLENDER, qui s'est dédiée à la mise en œuvre du site.



« Lorsque j'ai contacté Alexandre, il a immédiatement accepté avec beaucoup de plaisir » se souvient Claudia. « Son entrain et sa disponibilité ont permis de faire avancer le projet rapidement : création de l'arborescence puis du site, participation à la réflexion de son contenu, aide à la mise en ligne des articles, mise à disposition d'un mode opératoire : travailler avec un autre villageois tout aussi enthousiaste était une grande joie et très stimulant ».

Un regroupement puis un tri des informations recueillies après un travail de recherche réalisé en collaboration avec Simone SPITZER (Secrétaire de Mairie) et Clément JUNG (Maire du village), ont servi de base à la création des articles. Il reste des informations à diffuser, les idées sont là, nous les mettrons en ligne au fur et à mesure.

Un site internet est un excellent outil d'information. Il permet :

- de découvrir le village : ses personnalités, son administration, son histoire, ses monuments,
- de trouver des informations pratiques concernant la scolarité, les horaires de bus, les numéros utiles, le tri sélectif et quelques règles de voisinage,
- de communiquer sur les décisions prises lors des Conseils, parler des événements passés, de l'actualité et de mobiliser ceux qui le souhaitent à l'organisation des manifestations à venir.

Nous invitons tous les villageois à contribuer à la vie du site par vos remarques, vos suggestions, vos anecdotes ou vos photos que vous souhaiteriez partager.

A screenshot of the official website of the Mairie de Hochstett. The page features a green header with the text 'Mairie de Hochstett'. Below the header, there are three main images: a photograph of the town hall building, the official coat of arms of Hochstett, and a photograph of a church. The main content area is divided into three columns: 'Votre mairie' with a list of links, 'Horaires' with opening hours, 'Adresse' with the physical address, and 'Contact' with phone and fax numbers and an email address. At the bottom of the page, there is a large aerial photograph of the village and a copyright notice: 'Copyright © 2015 Mairie de Hochstett'.



BUDGET ET COMPTE ADMINISTRATIF

Comme dans la plupart des entreprises, la fin de l'année civile est, pour les collectivités territoriales, la date choisie pour arrêter et présenter les comptes. Nous vous proposons donc, comme les années passées, un point complet de la situation financière de notre Commune pour l'année 2015 :

- sur la page intérieure du présent bulletin, il vous est possible de comparer, poste par poste, les chiffres du budget 2015 ainsi que les sommes réellement engagées, tant en dépenses qu'en recettes, au cours du même exercice
- sur le tableau ci-après, l'évolution depuis 2010, de la trésorerie disponible et de la dette au 31 décembre de chaque année

Année	31/12/10	31/12/11	31/12/12	31/12/13	31/12/14	21/12/15
Dette	0	0	0	0	0	0
Avoirs	371 300	313 146	426 547	537 666	686 438	161 745

La baisse des avoirs en 2015 est bien évidemment due au paiement des factures pour la nouvelle construction d'un montant de 612 949,32 € TTC.

Points budgétaires à préciser

Les taxes communales

Les taux cumulés (Commune + CCRH) des taxes communales qui avaient très sensiblement diminué en 2012, sont restés inchangés en 2013 et en 2014, tant au niveau communal qu'au niveau intercommunal. Les taux des taxes communales, relativement bas par rapport aux moyennes départementales et nationales, ont été augmentés de 5% par décision unanime du conseil municipal en date du 19/03/2015.

Voici un tableau comparatif des taxes communales de notre Commune et de la CCRH ainsi qu'une moyenne de celles pratiquées au niveau départemental et national. Ces taux sont exprimés en %.

Année 2015	HOCHSTETT- CCRH	Moyenne Départementale	Moyenne Nationale
Taxe d'Habitation	5,10 + 9,53	27,88	23,95
Foncier bâti	5,38 + 0,00	16,82	20,20
Foncier non bâti	21,80 + 2,67	61,52	48,53

Redevance Assainissement

En 2013, notre contribution au SICTEU a pu être réduite de 10% par rapport à 2012. Aussi demeure-t-elle inchangée depuis 3 années et s'élève à 61€ HT soit 67,10 € TTC par habitant.

Nos propres taux de prélèvements n'ont pas subi de modification en 2015 et ce pour la sixième année consécutive. Lors de la séance du Conseil Municipal du 3 décembre 2015, ces taux ont été relevés de 5% avec effet du 1^{er} janvier 2016 et s'établiront comme suit :

- un forfait de 78€ par foyer,
- une taxe de 1€ par m³ d'eau consommée.

Redevance Ordures Ménagères

Cette compétence relève de la CCRH depuis le 1^{er} janvier 2012, date de la fusion des deux communautés de communes. Grâce à une excellente gestion de la collecte sélective mise en place en 2013, les tarifs pratiqués ont pu être diminués d'environ 5% en 2014 et sont restés identiques en 2015, à savoir :

- poubelle bordeaux de 120 litres : 71,20€ par semestre pour 4 levées + 2,80€ par levée supplémentaire.
- poubelle bordeaux de 240 litres : 87,90€ par semestre pour 4 levées + 4,50€ par levée supplémentaire.

Taxe sur l'Electricité

Au cours des années 70, notre Commune a instauré une taxe sur l'électricité : son taux qui était de 8%, s'applique à 80% du HT de la facture « électricité » hors « autres taxes » prélevées par l'ES. Le Conseil Municipal, lors de la séance du 26 septembre 2013 a décidé de réduire ce taux et de le ramener à 2% à compter du 1^{er} janvier 2014. Il a toutefois été précisé durant cette même séance que ce taux pourrait être revu à la hausse si les finances de la commune l'exigeaient, comme ce fut le cas lors de sa création.



BILAN CHIFFRE 2015

Section investissement

Dépenses en euros

	Budget	Réalisé
Acquisition terrains	3 000	1 619,40
Travaux de voirie et d'assainissement	25 000	0,00
Bâtiments publics	951 976	612 949,32
Autres immobilisations	33 700	9 302,88
Logiciel	1 000	696,00
Amortissement subvention	5 350	5 349,95
Dépenses imprévues	12 201	0,00
Déficit 2014	48 024	48 023,55
TOTAL	1 080 251	677 941,10



Section fonctionnement

Dépenses en euros

	Budget	Réalisé
Charges à caractère général	47 300	17 730,14
Salaires et Indemnités	34 700	33 412,94
Contribution versée au SICTEU	21 700	21 673,30
Reversement à l'Agence de l'Eau	2 239	2238,00
Reversement Taxes Communales (GIR)	13 257	13 257,00
Autres Amortissements	12 560	12 553,48
Virement à la section « Investissement »	613 896	0,00
Virement du Budget Assainissement au Budget Principal	30 000	25 000,00
Intérêts à verser	2 000	0,00
Dépenses imprévues et titres annulés	4 320	0,00

TOTAL

781 972

125 864,86



Excédent de fonctionnement 2015

617 674,40

Excédent global 2015

161 744,80



BILAN CHIFFRE 2015

Section investissement

Recettes en euros

	Budget	Réalisé
Remboursement TVA 2013	530	1 078,03
Encaissement Taxe Aménagement	20 000	27 147,40
Emprunt	100 000	0,00
Subvention	160 250	7 811,88
Participation pour Voie et Réseaux (PVR)	5 000	5 406,41
Autres amortissements	12 560	12 553,48
Virement de la section « Fonctionnement »	613 896	0,00
Excédent 2014	168 015	168 014,30
TOTAL	1 080 251	222 011,50
Déficit d'investissement 2015		455 929,60



Section fonctionnement

Recettes en euros

	Budget	Réalisé
Chasse et autres concessions	1 100	1 725,88
Fermage	1 250	1 286,14
Redevance assainissement	40 042	26 396,54
Impôts locaux	29 215	27 647,00
Indemnité pylônes et taxe sur l'électricité	14 400	15 162,35
Dotation de l'Etat	48 771	43 286,06
Virement du Budget Assainissement au Budget Principal	30 000	25 000,00
Compensation communautaire (CCRH)	14 796	14 796,00
Produits exceptionnels	17 400	16 441,13
Amortissement subvention	5 350	5 349,95
PAC	13 200	0,00
Excédent 2014	566 448	566 448,21
TOTAL	781 972	743 539,26

Réalisé : dépenses et recettes engagées
au 21 décembre 2015



PETITE ENFANCE (RAM)

Petite enfance : un accompagnement sur mesure pour les jeunes parents à la recherche d'un mode d'accueil

L'espace d'accueil et d'information petite enfance est à votre écoute tous les jours de 8h à 12h et de 13h30 à 18h pour vous guider dans vos démarches de recherche d'une solution d'accueil pour votre enfant.

Un professionnel vous reçoit en rendez-vous individualisé pour étudier vos besoins et vous proposer parmi les nombreuses possibilités d'accueil celle qui correspondra au mieux à votre situation personnelle.

D'ores déjà vous pouvez consulter le guide petite enfance en ligne sur le site www.cc-haguenau.fr. Clair et complet, ce guide vous permettra de vous familiariser avec l'offre d'accueil proposée sur le territoire.

Espace d'Accueil et d'Information Petite Enfance (EAIPE)

Maison de l'enfance
Passage Françoise DOLTO
67500 HAGUENAU
Tél : 03 88 06 59 80
Mail : enfance@haguenau.fr



Gros plan sur le Relais Assistants Maternels (RAM)



Le Relais Assistants Maternels est un service public gratuit qui a pour vocation :

- de faciliter le contact parents /assistants maternels,
- de proposer une information de premier niveau en matière de droit du travail aux parents employeurs et aux assistants maternels,
- d'encourager, de valoriser et de promouvoir la profession d'assistante maternelle.

Le RAM propose également diverses animations sur l'ensemble du territoire qui constituent un temps d'éveil et de socialisation pour les enfants accueillis. Ces temps de rencontre permettent aux assistants maternels d'échanger entre collègues et de rompre leur isolement.

Relais Assistants Maternels (RAM), un relais, deux adresses :

Maison de l'Enfance
Passage Françoise DOLTO
67500 HAGUENAU
03 88 06 59 86

Contact :
ram@cc-haguenau.fr

Permanence téléphonique :

A la Maison de l'Enfance
lundi de 14h à 16h,
mardi et vendredi de 8h30 à 11h30

Au Multi-accueil « l'Eco-logis des petits »
jeudi de 13h30 à 17h30

Multi-accueil « l'Eco-logis des petits »
1 rue du Moulin
67500 BATZENDORF
03 88 53 87 91

Permanence d'accueil du public :

A la Maison de l'Enfance
mardi de 13h30 à 17h 30
jeudi de 8h30 à 11h30

Accueil sur rendez-vous :

Au Multi-accueil « l'Eco-logis des petits »
Mercredi matin



ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES EN 2015

Les élections départementales des 22 et 29 mars 2015 ont été organisées suite au découpage et à la restructuration des cantons mis en place il y a deux siècles. Notre canton, celui de Haguenau, a été le moins touché par ces manœuvres : il a perdu deux communes, Weitbruch et Kaltenhouse ; la première a rejoint le canton de Brumath, la seconde a été rattachée au canton de Bischwiller. La grande nouveauté de ces élections a été le vote des conseillers départementaux par binôme, un homme et une femme, de sorte que la composition du nouveau Conseil Départemental du Bas-Rhin compte désormais 46 élus, 23 hommes et 23 femmes, au lieu des 44 élus de l'ancien Conseil Général.

Isabelle DOLLINGER et André ERBS ont été brillamment élus le 29 mars au terme du deuxième tour. Avec certes un peu de retard, nous les félicitons bien sincèrement.

Les élections régionales des 6 et 13 décembre 2015, organisées par anticipation de quelques mois en raison de la fusion des régions avec effet du 1^{er} janvier 2016, se sont déroulées dans une atmosphère spécifique provoquée par les attentats du 13 novembre et un rejet de la politique de fusion des régions dont beaucoup d'électeurs ne voulaient pas.

Le premier tour a été marqué par un taux d'abstention élevé (à peine un électeur sur deux s'est déplacé) et une vague bleue marine sur l'ensemble des régions françaises. Notre Région, le Grand Est, ne fut pas épargnée avec plus d'un tiers des voix au profit du Front National. Le second tour vit la participation progresser de près de 10 points et n'offrit aucune région au parti arrivé en tête huit jours plus tôt.



Nous tenons à féliciter les électeurs et les électrices de Hochstett qui se sont déplacés massivement au second tour avec une participation record pour ce type d'élections : cette participation a ainsi gagné 12 points entre les deux tours pour passer de 64,2% à 76,2%. Notons également qu'au niveau du canton de Haguenau, notre commune a enregistré le meilleur score (62%) pour Philippe RICHERT, le futur Président de Région et le score le plus faible (29%) pour le candidat du Front National.

LES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX



> AGIR AU CŒUR DE VOS VIES

Canton de HAGUENAU
**VOS CONSEILLERS
DEPARTEMENTAUX**
à votre écoute !



Chers Bas-Rhinois,
Après quelques mois de fonction au Conseil Départemental, nous souhaitons vous adresser pour l'année 2016 tous nos meilleurs vœux de joie, de réussite et d'épanouissement.
Suite aux dernières évolutions Institutionnelles et notamment la création de la grande Région, nous restons persuadés, plus que jamais, de l'utilité de l'échelon attribué au Département et de son rôle primordial de proximité, au cœur des vies de tous les Bas-Rhinois.
Mettant en œuvre une politique de rationalisation et de mutualisation, nos aides s'adressent prioritairement aux collégiens, aux familles modestes, aux séniors en perte d'autonomie et aux personnes handicapées. Par ailleurs nous contribuons à l'amélioration du réseau routier, à la production d'une offre de logements adéquate ainsi qu'un accompagnement de la vie associative, sportive et culturelle.
Pour toute question relevant de notre domaine de compétences, nous sommes à votre écoute et restons à votre disposition sur rendez-vous dans votre commune.
Bien à vous,
Isabelle DOLLINGER, André ERBS

POUR NOUS CONTACTER :
laetitia.kirch@bas-rhin.fr
03 88 76 65 03



LE PAILLIS

La technique du paillis est une pratique commune au jardinage naturel qui consiste à déposer un déchet vert sur le sol. Le déchet devient une ressource. Le sol n'est jamais nu ; c'est comme en forêt !



Que recherche le jardinier ?

- **L'amélioration de la vie et de la structure du sol**

Les paillis maintiennent des conditions propices au développement des êtres vivants du sol. Les vers de terre favorisés par cet environnement créent de très nombreuses galeries augmentant ainsi la porosité du sol. De plus, les paillis créent des milieux de vie où la faune auxiliaire du jardinier se développe ou y est attirée (oiseaux, hérissons, ...) par une nourriture abondante.

- **La limitation de la perte en eau du sol**

Les paillis permettent une disponibilité plus grande en eau pour les plantes. Ils limitent la transpiration du sol qui est couvert ; c'est « l'effet d'ombrage ».

- **La limitation du développement des plantes indésirables**

Les paillis sont une alternative aux désherbants. Ils limitent les plantes indésirables qui peuvent rentrer en concurrence avec les plantes désirées, pour l'eau, pour les éléments nutritifs, pour l'occupation de l'espace aérien ou souterrain.

- **La limitation des variations de températures du sol**

Un sol couvert reste plus chaud en automne. Il se réchauffe moins vite au printemps d'où l'intérêt de le découvrir au printemps momentanément pour les semis précoces. Il évite les coups de chaud du sol qui seront de plus en plus nombreux en été en raison du changement climatique. Le paillage réduit les variations de température entre le jour et la nuit.

- **La personnalisation du jardin**

Le paillage participe au style du jardin. Il est un élément de la décoration et peut être à l'image du jardinier.

Focus sur le paillis d'actualité : les feuilles mortes



Utilisation : les paillis de feuilles mortes conviennent à tous les espaces du jardin (potager, verger, haie, massif, ...); une épaisseur de 5 à 10 cm de feuilles est suffisante ; mieux vaut constituer le paillis en plusieurs fois.

Avantage : en se décomposant, les feuilles mortes protègent efficacement le sol durant la période hivernale et reconstituent voire améliorent le stock d'humus.

Durée Elle est de 5 à 18 mois selon l'épaisseur et le type de feuilles.

Remarques et astuces :

- Les feuilles coriaces ou de grande taille (lauriers, châtaigniers, érables, platanes, ...) sont broyées à la tondeuse avant le paillage pour favoriser leur décomposition,
- Les feuilles malades peuvent servir de paillis dans des espaces du jardin dont elles ne sont pas originaires. Par exemple, les feuilles malades d'arbres fruitiers peuvent être déposées sur les parcelles du potager. En fine couche, les vers de terre vont les broyer, puis les digérer. Ces auxiliaires du jardinier sont de véritables aseptiseurs !
- En quantité, les feuilles de noyers ne sont pas utilisées pour le paillage. Elles sont compostées en tas et mélangées avec des déchets de fauche. Elles servent de protection olfactive contre les nuisibles pour la conservation des légumes en jauge ou en silos.

Source : Eric Charton, consultant jardinage naturel des Missions eau du SDEA



BRULAGE DES DECHETS VERTS ET AUTRES

Nous sommes encore trop souvent confrontés au sein de notre commune au brûlage de toutes sortes de déchets tels les déchets verts, le plastique, les pneus, le bois traité, les vieux meubles, les palettes usagées, etc ...

Dans le cadre de la lutte contre la pollution de l'air, le plan particules, présenté le 28 juillet 2010 en application de la loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement du 3 août 2009, prévoit une communication adéquate sur le sujet du brûlage à l'air libre et une circulaire sur cette pratique. Cette circulaire interministérielle, adressée aux préfets le 18 novembre 2011, rappelle les bases juridiques relatives à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets et rappelle tout particulièrement ceci : « **le brûlage des déchets peut être à l'origine de troubles de voisinages générés par les odeurs et la fumée, nuit à l'environnement et à la santé et peut être la cause de la propagation d'incendies** ».

Plus spécifiquement, le brûlage à l'air libre est source d'émissions importantes de substances polluantes, comprenant des gaz et des particules dont la concentration dans l'air doit rester conforme aux normes de la directive 2008/50/CE concernant la qualité de l'air ambiant et un air pur pour l'Europe.

La combustion de biomasses peut représenter localement et selon la saison une source prépondérante dans les niveaux de pollution.

Le brûlage des déchets verts est une combustion peu performante, et émet des imbrûlés en particulier si les végétaux sont humides. Les particules véhiculent des composés cancérigènes comme les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), les dioxines et les furanes. En outre, la toxicité des substances émises peut être accrue quand sont associés d'autres déchets comme par exemple des plastiques ou des bois traités.

En raison des éléments exposés ci-dessus et des solutions proposées ci-après, il sera dorénavant interdit de brûler toute sorte de déchets quelle qu'en soit l'origine (déchets verts ou autres) et la période de l'année.

Solutions :

- La CCRH met trois déchetteries à votre disposition pour les déchets verts de toute catégorie, le plastique, le bois ancien, le bois traité, les pneus, etc...
- Le paillage pour les feuilles mortes, le gazon, les copeaux de bois résultant d'un éventuel broyage de branches d'arbres ou de haies.
- Le compostage pour toutes sortes de résidus (voir article sur le compostage).

Il est en outre rappelé que pour des grandes quantités de branchages suite à l'abattage ou l'élagage d'arbres, leur brûlage peut être envisagé en dehors des zones urbanisées avec l'accord préalable du SDIS (Service Départemental de l'Incendie et des Secours).

The infographic is divided into two main sections. The top section, titled 'LE SAVIEZ-VOUS ?' (Do you know?), contains two circular callouts. The left one states: '50 KG DE DÉCHETS VERTS BRÛLÉS ÉMETTENT AUTANT DE PARTICULES QUE 9 800 KM PARCOURUS PAR UNE VOITURE DIESEL RÉCENTE EN CIRCULATION URBAINE, 37 900 KM POUR UNE VOITURE ESSENCE !' (Source: L'Ag'Air). The right one states: 'EN FRANCE 42 000 DÉCÈS PRÉMATURÉS PAR AN SONT ATTRIBUÉS À LA POLLUTION DE L'AIR ET NOTAMMENT AUX PARTICULES FINES PM 2,5 PRODUITES PAR LES ACTIVITÉS HUMAINES.' (Data from the program 'un air pur pour l'Europe'). Below this is a section 'EN SAVOIR PLUS, CONTACTEZ :' with logos and contact information for the Préfecture région Centre, Région Centre, ADEME Centre, and ARS. The bottom right section is a poster titled 'LE BRÛLAGE À L'AIR LIBRE DES DÉCHETS VERTS : C'EST INTERDIT !' (Burning green waste in the open air is prohibited!) with the slogan 'ARRÊTEZ DE VOUS ENFLAMMER !!' (Stop inflaming yourself!!) and an illustration of a pile of burning green waste.



FLEURISSEMENT

En raison des travaux, le fleurissement de la façade de la mairie n'a pas pu être réalisé en 2015. Les efforts consacrés à cette activité n'ont pas diminué pour autant bien au contraire. En effet, nous avons porté l'accent sur l'aménagement de trois îlots paysagers aux entrées d'agglomération avec des fleurs et des plantes vivaces. Cette initiative s'est avérée payante d'autant plus qu'en période de sécheresse comme ce fut le cas tout au long de l'été et de l'automne 2015, ce type de plantation est moins exigeant en eau et plus résistant à la canicule et au déficit pluvieux.



Malgré les conditions climatiques et l'obligation d'un arrosage régulier durant toute la période de floraison, nos plantations ont toutes connu un développement harmonieux et nous ont gratifiés d'un bel épanouissement durant quelques mois.

L'aménagement paysager du carrefour RD419/rue du village en fleurs classiques et en plantes vivaces devrait, au cours de l'été 2016, contribuer positivement à l'ensemble de notre fleurissement. Nous continuerons donc à fleurir notre village au cours de la saison prochaine grâce au savoir-faire et à l'aide de Marie-Paule et de Joseph que nous remercions très chaleureusement.



LE COMPOSTAGE

Le compostage et ses bienfaits pour le jardinage ont été largement évoqués dans nos bulletins communaux de décembre 2008 et de décembre 2009 (voir site internet de Hochstett).

Rappelons simplement que fabriquer son propre compost, c'est :

- Faire un geste pour la qualité de notre environnement avec moins de déchets organiques dans nos poubelles et dans nos trois déchetteries,
- Obtenir un amendement organique complet, équilibré et gratuit pour le jardin, le potager et le verger,
- Désencombrer la circulation des véhicules au sein de nos déchetteries avec l'apport de substances pouvant être transformées à domicile.

Le compost apporte aux plantes tout ce dont elles ont besoin pour vivre et s'épanouir ; son utilisation régulière rend la terre fertile, meuble, plus facile à travailler et moins gourmande en eau. Ce dernier point, et l'été 2015 nous l'a prouvé une fois de plus, sera de plus en plus à prendre en considération à l'avenir.

Vous pouvez vous procurer un composteur d'une contenance de 1 m³ auprès de la CCRH pour la somme de 25€, le tiers de son prix réel. La condition de cette acquisition est toutefois liée à une petite formation dispensée lors d'une réunion « compostage » organisée dans l'une des 14 communes de la CCRH ainsi qu'une attestation de présence à l'une d'entre elles.



LES VŒUX DU DEPUTE

Madame, monsieur,
Mes chers concitoyens

Je vous adresse, au préalable à vous et à vos proches, tous mes vœux les plus sincères de santé, de paix et de sérénité pour l'année 2016.

Cette fin d'année a été marquée par des attentats sanglants et inqualifiables qui ont endeuillé notre pays. Face à la menace terroriste islamiste, nous devons être des citoyens courageux, déterminés et solidaires de l'unité nationale et européenne. Seule cette volonté d'unité, de fraternité portée au plus profond de nos cœurs, sera en mesure de dessiner les perspectives d'avenir que nous devons aux générations futures.

Notre pays est désormais en situation de guerre. Il faut préserver notre démocratie, notre mode de vie, nos valeurs et notre identité dans toute sa diversité. Il faut continuer à vivre ensemble en élaborant des projets d'avenir pour notre pays, pour nos communes, pour nos vies professionnelles et privées. Faisons acte de résistance, ne succombons pas à la peur et ne cédon pas aux amalgames !

Dans ce nouveau contexte, les élus auront, plus que jamais, un rôle de responsabilité dans la poursuite de projets collectifs pour répondre aux besoins des citoyens, et plus particulièrement dans une région qui a changé d'échelle.

Je suis convaincu qu'il nous faut faire évoluer profondément le périmètre des coopérations entre nos communes, rassembler nos énergies le plus largement possible, et consolider au nord de la métropole strasbourgeoise un territoire dynamique, agréable à vivre pour ses habitants, attractif pour les investisseurs et créateurs d'emplois.

Notre circonscription ne manque ni de talents, ni de potentiels d'avenir. A nous de les faire fructifier et, dans un monde qui bouge, de savoir bouger à bon escient. Que le bon sens et l'intérêt général soient des guides pour l'action. Oser, faire, agir et non subir.

Vous pouvez compter sur moi, avec Denis Riedinger mon suppléant et toute mon équipe parlementaire pour demeurer à l'écoute de vos préoccupations. Visites sur le terrain, site internet, lettre d'information électronique, permanence parlementaire, autant de moyens d'échanger et de suivre l'actualité de votre député.

Très belles fêtes de fin d'année à chacune et à chacun.
Fröliche Winächte an Alli und viel Gleckver'sneie Jahr !

Claude STURNI
Député du Bas-Rhin

**Permanence Parlementaire du Député
Claude STURNI**
2 rue de la Romaine - 67500 HAGUENAU
09.67.23.79.51

contact@depute-claudesturni.fr
www.depute-claudesturni.fr



FETE DES AINES

Le dimanche 11 janvier 2015, les Aînés ont été mis à l'honneur avec la traditionnelle « Fête des Aînés », qui en principe a eu lieu pour la dernière fois dans la Salle socio-culturelle de Berstheim, avant de prendre place dans la nouvelle Salle des Fêtes de Hochstett en 2016.

Après le chaleureux accueil des invités, Monsieur le Maire Clément JUNG a salué et souhaité la bienvenue à l'ensemble des participants ainsi qu'aux invités d'Honneur, Madame et Monsieur Jean Paul WIRTH, vice-président du Conseil Général. Le moment fut également propice à la présentation des membres du nouveau Conseil Municipal.

Dans le discours d'accueil, ont été évoqués divers sujets et les principaux faits marquants de l'année écoulée ; c'est notamment avec beaucoup d'émotion que Monsieur le Maire a tenu à saluer la Mémoire des victimes des attentats de Charlie Hebdo et de Paris.

Après ces propos, Monsieur Le Maire a convié l'assistance à prendre l'apéritif, avant de passer à table pour déguster le repas préparé par notre fidèle traiteur.



L'après-midi fut l'occasion de discuter et de partager de riches moments en toute convivialité au rythme du répertoire musical de Monsieur André SPITZER qui une fois de plus, nous fit l'honneur de sa présence. Cette journée a été un franc succès comme à son habitude et a permis à l'ensemble des participants de se retrouver et d'échanger agréablement durant quelques heures avec l'espoir de se revoir tous ensemble en début d'année 2016 à Hochstett.

En raison des travaux qui devraient s'achever courant janvier, nous ne sommes pas en mesure, à l'heure de la confection de ce bulletin, de vous indiquer la date exacte de notre rencontre 2016. Soyez toutefois rassurés, cette fête aura bien lieu : l'invitation vous parviendra en temps utile.



FETE DES VOISINS

Née en France en 1999 et présente dans plus de 40 pays, la fête des voisins est fêtée aujourd'hui par des millions d'Européens.

Elle consiste à se retrouver autour d'un apéritif et/ou d'un repas entre voisins le dernier vendredi du mois de mai.

Au delà d'une soirée de fête, l'objectif est de rencontrer ses voisins, de partager un moment de convivialité, de rompre l'anonymat et de créer des liens. Connaître ses voisins permet de mieux vivre ensemble et développer un esprit d'entraide.

C'est avec cette idée en tête que lors de cette 16ème édition, les habitants de la rue des cerisiers se sont installés dans la rue avec apéro et barbecue.

29 MAI 2015 – A partir de 19h
Rue des Cerisiers



Apéro, barbecue

Le principe ? Nous nous installons dans la rue, chacun apporte sa contribution, table, chaises, apéro, saucisses, viande, pain... et nous partageons tout cela en toute simplicité...

Une question ? N'hésitez pas à vous rapprocher de Claudia au 6 ou Franck au 12...



Tous à vos agendas !
La prochaine fête des voisins se déroulera le
vendredi 27 mai 2016



Naissances

- **Louis-Junior ZENKE**, né le 12 septembre 2015, fils de Cynthia DUBOIS et de Simon ZENKE
- **Emma SCHEIDHAUER**, née le 16 octobre 2015, fille d'ECK Tania et de Eric SCHEIDHAUER
- **Martin HUARD**, né le 26 Octobre, fils de Michelle ROTT et de Julien HUARD
- **Liam DE COL**, né le 4 novembre 2015, fils de Vanessa KREMER et de David DE COL
- **Jean OSTER**, né le 24 novembre 2015, fils de Sarah LORENZ et de Thomas OSTER
- **Ambre PINTUR**, née le 6 décembre 2015, fille de Sandrine RIANDIERE et de Jean-Christophe PINTUR

Nous adressons toutes nos félicitations aux heureux parents.



Grands Anniversaires

Au cours de l'année 2015 la municipalité a fêté 5 grands anniversaires.



Léon HEITZ
80 ans
Le 15 Avril 2015



André LINGENHEIM
80 ans
Le 27 Avril 2015



Marie-Jeanne KLEINCLAUSS
80 ans
Le 29 Mai 2015



Marie SCHOTT
85 ans
Le 26 Novembre 2015

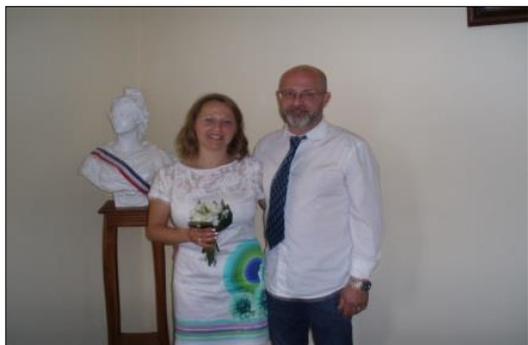


Marguerite WEIBEL
90 ans
Le 30 Octobre 2015

Nous renouvelons tous nos vœux de bonheur aux heureux jubilaires et leur souhaitons de vivre encore beaucoup de grands moments comme ceux-là.

ÉTAT CIVIL

Mariages



Aude BOURDAIRE et Pascal BROCKLY

Le 12 Juin 2015



Elodie GASS et Cyril WENDLING

Le 8 Août 2015

Nous adressons tous nos vœux de bonheur aux jeunes époux.

Décès

Nous déplorons le décès de :

- **René BURG**, survenu le 31 Décembre 2014, à l'âge de 83 ans
- **Juliette OSTER**, survenu le 10 Mars 2015, à l'âge de 91 ans
- **Laetitia VOLTZ**, survenu le 29 Mai 2015, à l'âge de 39 ans
- **Denise REYMANN**, survenu le 11 Novembre 2015, à l'âge de 78 ans



RECENSEMENT DE LA POPULATION 2016



Depuis janvier 2004 s'applique le nouveau type de recensement : le comptage traditionnel organisé tous les huit ou neuf ans a été remplacé par des enquêtes de recensement annuelles. Toutefois les communes de moins de 10 000 habitants font l'objet d'un recensement exhaustif tous les cinq ans. Ces communes réparties en cinq groupes sont recensées à tour de rôle tous les ans.

Le groupe de communes dont fait partie Hochstett a été recensé en 2006, 2011 et le sera à nouveau en 2016.

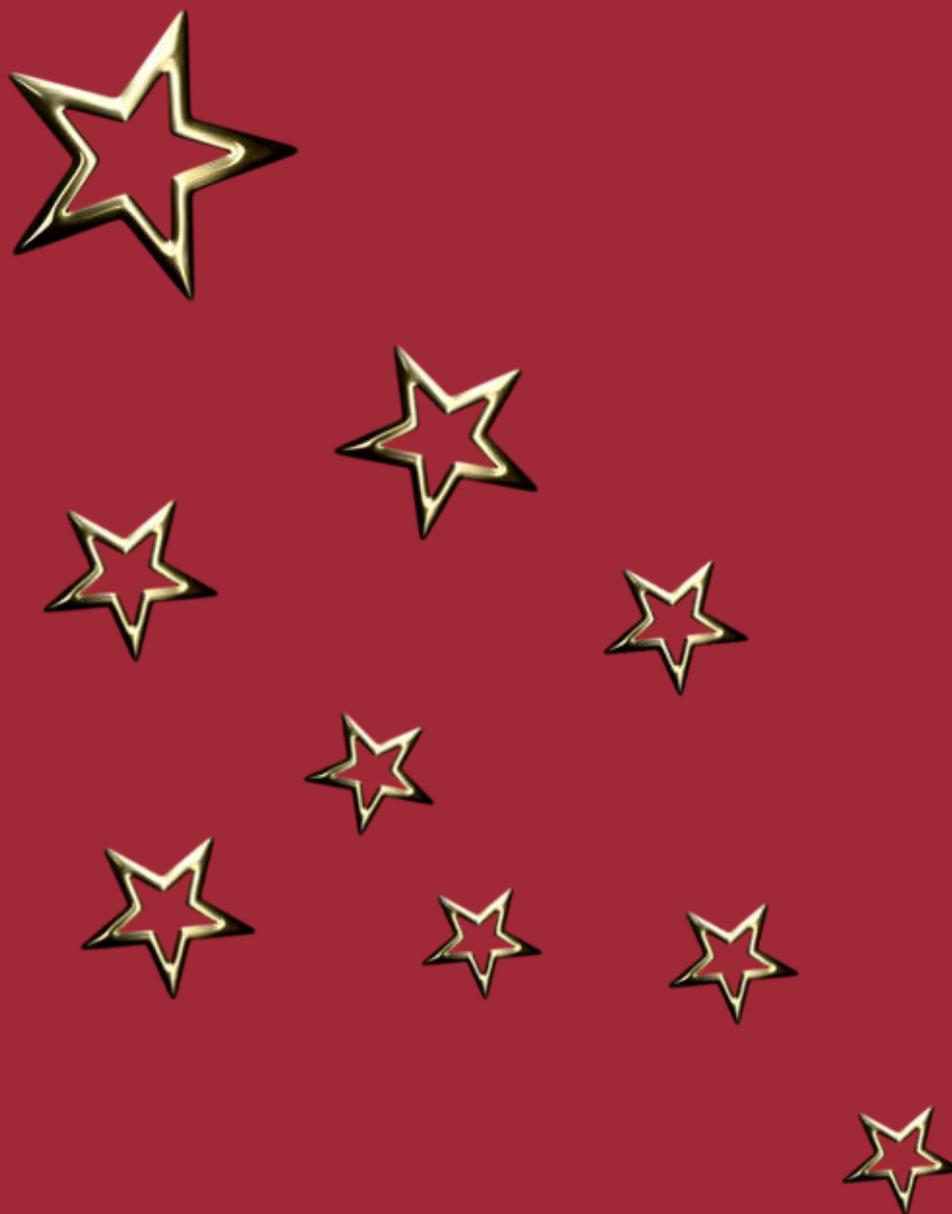
Durant la période du 18 janvier au 17 février 2016, vous recevrez la visite de notre agent recenseur en la personne de Madame Nathalie SEGARD ; elle se présentera à vous avec sa carte officielle tricolore sur laquelle figureront, sa photo ainsi que la signature du maire.

Comme pour tout recensement, votre réponse est importante. Afin que le résultat soit fiable et de qualité, il est important que chacun et chacune d'entre vous remplisse avec exactitude les documents qui lui seront remis par l'agent recenseur. Participer au recensement est un acte civique et obligatoire aux termes de la loi du 7 juin 1951.

Nous vous remercions d'avance pour le bon accueil que vous réserverez à notre agent recenseur qui a bien voulu, et ce pour la seconde fois, accepter de faire ce travail et endosser cette responsabilité.

S'agissant du recensement à venir, l'INSEE mise sur le fait qu'une grande majorité des foyers interrogés, utiliseront la voie électronique pour répondre aux questionnaires.





Le Maire,
L'Adjoint au Maire,
Les Conseillères et les Conseillers Municipaux,
Le Personnel Communal,
Vous présentent leurs Meilleurs Vœux pour l'année 2016.